

Cher Client,

- Vous souhaitez réduire votre consommation d'énergie et améliorer votre confort thermique, votre budget et votre empreinte environnementale, SYNELVA peut vous y aider par :
 - une analyse gratuite, sur rendez-vous, de vos consommations, de votre logement et de ces équipements énergivores, vous permettant de mettre en avant les sources d'économies d'énergies et les solutions à mettre en œuvre,
 - un soutien financier pour réaliser des travaux éligibles au dispositif réglementaire des certificats d'économie d'énergie (CEE), cumulable au **crédit d'impôt (CITE)**, au régime de la TVA réduite et éventuellement à l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), consultable ici : <http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet/renovation>
- Des conditions doivent toutefois être respectées : **bâtiment achevé depuis plus de 2 ans**, travaux réalisés par des professionnels (**mention RGE obligatoire pour certains travaux**) répertoriés ici : <http://renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>, **demande faite exclusivement** auprès de la RSEIPC.
- Les travaux éligibles et les critères spécifiques sont définis par arrêtés sous forme de fiches consultables ici : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees#e1>
Les méthodes de calcul des volumes d'économies d'énergie escomptés y sont également détaillées.
- Le montant de l'aide sera calculé de la manière suivante :
(volume d'économie d'énergie en kWh cumac) X (dernière valeur connue du kWh cumac) X bonification sous conditions de ressources (voir tableaux au verso)

Quelques exemples

Type de travaux	Fiche	Exemple	Montant de l'aide de base
Isolation murs	BAR-EN-101	100 m ² d'isolant	Jusqu'à 535 €
Isolation combles	BAR-EN-102	100 m ² d'isolant	Jusqu'à 885 €
Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	BAR-TH-104	131 m ² habitables	Jusqu'à 297 €
Pompe à chaleur air/air	BAR-TH-129	131 m ² habitables	Jusqu'à 346 €
Chaudière haute performance	BAR-TH-106	131 m ² habitables	Jusqu'à 174 €

Pour effectuer votre demande d'aide financière, la présente demande doit nous être impérativement retournée, complétée et signée **avant la signature du devis ou de tout autre engagement** pour validation de votre demande (toute attestation incomplète sera retournée) à l'adresse suivante :

SYNELVA
à l'attention de B. Chartrain
12 rue du Président Kennedy
28110 LUCE

Ou par courriel :

benoit.chartrain@synelva.fr

Nous vous adresserons en retour les documents à renseigner en fin de travaux.

Restant à votre écoute, soyez assuré de notre dévouement.

Le Service Commercial

Demande d'aide financière pour une opération d'économies d'énergie

Aide multipliée par 4

Cochez cette case si les revenus du ménage fiscal sont inférieurs aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composant le ménage	Somme des revenus fiscaux de référence du ménage
1	14 308 €
2	20 925 €
3	25 166 €
4	29 400 €
5	33 652 €
Par personne supplémentaire	+ 4 241 €

Aide multipliée par 2

Cochez cette case si les revenus du ménage fiscal sont inférieurs aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composant le ménage	Somme des revenus fiscaux de référence du ménage
1	18 342 €
2	26 826 €
3	32 260 €
4	37 690 €
5	43 141 €
Par personne supplémentaire	+ 5 434 €

Identité du demandeur

Nom et prénom :

Adresse de contact :

CP/Ville :

N° téléphone :

Courriel :

Informations travaux

Cochez le(s) case(s) correspondante(s)

Isolation :

- combles/rampants murs plancher
 toiture-terrasse réseau chauffage

Menuiseries :

- fenêtres volets

Pompe à chaleur :

- air/eau ou eau/eau air/air
 chauffe-eau thermodynamique

Chaudière :

- condensation gaz ou fioul bois

Chauffage indépendant bois

insert, poêle ou cuisinière

Radiateur électrique 3*

Régulation et contrôle :

- thermostat programmable
 indicateur de consommation

Autre(s), précisez :

.....
.....

Informations bâtiment

Adresse si différente :

CP/Ville :

Type : appartement maison individuelle

Surface habitable :m²

Achevé depuis plus de 2 ans : oui non

Energie de chauffage principal : électricité combustible

Par la présente, le client atteste sur l'honneur que l'intégration de cette opération au dispositif des certificats d'économies d'énergie mis en œuvre par le décret 2006-600 du 23 mai 2006 et modifié par l'arrêté du 4 septembre 2014 **se fait au bénéfice exclusif de SYNELVA et qu'aucun autre fournisseur d'énergie ne sera sollicité.**

Fait à : le :

Signature du client :